



CFR Confédération Française des Retraités

Communiqué de presse n°133, Paris, le 20 décembre 2018

Retraités, la colère demeure.

Au-delà des effets d'annonce ...

Croyant calmer les esprits, le Président de la République a annoncé que la hausse de la CSG s'appliquera ou non aux retraités en fonction d'un nouveau plafond qu'il a situé à 2 000€ de pension par mois.

...une mesure qui va faire de très nombreux déçus.

C'est ignorer les millions de retraités qui ne sont pas concernés par la mesure. C'est ignorer également les problèmes que va susciter l'application technique de cette annonce. Le seuil s'appréciera en effet en fonction du revenu fiscal de référence du foyer. Que chacun essaie de s'y retrouver... d'autant que la hausse de la CSG continuera de leur être appliquée pendant plusieurs mois avec un remboursement différé !

Une mesure qui fait fi de la démocratie.

Cette mesure a été prise sans concertation y compris, semble-t-il, avec les ministres chargés de l'appliquer. Elle a été prise au plus haut niveau de l'État et est octroyée aux retraités sans qu'aucun avis n'ait été requis !

Ce procédé est en complète contradiction avec les propos du Président sur la société civile et sur l'écoute qu'il dit vouloir apporter aux préoccupations du pays réel.

Une mesure qui ne répond pas aux problèmes posés.

Dans un courrier adressé au Président de la République en juin 2017, la CFR réclamait déjà que soient prises à l'égard des retraités des mesures de pure équité :

- suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% sur les retraites complémentaires. Les retraités sont les seuls à payer une cotisation individuelle d'assurance maladie.
- déductibilité fiscale des cotisations d'assurance complémentaire santé. Les retraités à l'inverse des actifs ne peuvent bénéficier d'une telle déductibilité.
- elle demandait aussi que le seuil de 1 200€ désignant les retraités supposés « aisés » soit relevé.

Bien des écueils et des coûts auraient été évités si, à l'époque, le Président avait écouté la CFR.

Se rajoute aujourd'hui une revendication majeure :

Il s'agit de l'application d'un principe auquel il faut cesser de déroger, celui de la revalorisation des pensions en fonction de l'inflation.

Nous savons aujourd'hui que les retraites ne seront pas revalorisées en 2018. Il est prévu qu'elles ne seront revalorisées que de 0,3% en 2019 et en 2020. De telles décisions sont inacceptables au moment où l'inflation repart à la hausse.

Il faut sortir de cette politique inacceptable. Il faut écouter les retraités. La CFR lance en ce sens un appel solennel à tous les décideurs.

La Confédération Française des Retraités 83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00

Courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr